

# Les opinions des femmes et des hommes sur les politiques de protection sociale : des écarts qui dépendent de l'âge et de la catégorie professionnelle

Adrien Papuchon

DANS **REGARDS** 2016/2 N° 50 , PAGES 47 À 60

ÉDITIONS **EN3S-ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE SÉCURITÉ SOCIALE**

ISSN 0988-6982

DOI 10.3917/regar.050.0047

Date de mise en ligne : 13/01/2017

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-regards-2016-2-page-47?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour EN3S-École nationale supérieure de Sécurité sociale.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

# Les opinions des femmes et des hommes sur les politiques de protection sociale : des écarts qui dépendent de l'âge et de la catégorie professionnelle<sup>1</sup>

Par **Adrien PAPUCHON**,

Responsable du baromètre d'opinion de la DREES, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

*Adrien Papuchon est Responsable du Baromètre d'opinion de la DREES. Docteur en sociologie de Sciences Po Paris, il est l'auteur d'une thèse intitulée « Les transferts intergénérationnels des parents à leurs descendants en Europe : La solidarité comme mécanisme de (re)production des inégalités » et travaille actuellement sur la perception des inégalités et des politiques de protection sociale.*

En raison des positions différentes que les femmes et les hommes occupent dans la société en termes de formation, de profession, de revenu et de temps consacré au travail domestique, ils bénéficient de façon différente du système de protection sociale (Gauthier et Heinen, 2003 ; Périvier, 2015). De multiples manières, ce dernier contribue à la construction des relations de genre, une problématique qui émerge dans les travaux de sociologie et de sciences politiques à partir du milieu des années 1990 (Orloff, 1993 ; McLaughlin et Glendinning, 1996...). Pourtant, rares sont les travaux - notamment de langue française - consacrés spécifiquement aux divergences d'opinion sur le système de protection sociale entre les femmes et les hommes que pourrait susciter cette articulation entre politiques sociales et rapports de genre.

L'appréciation portée sur le fonctionnement du système de protection sociale, sur ses objectifs prioritaires et ses perspectives d'évolution varie néanmoins selon le sexe des individus. Une première étude basée sur les données du Baromètre d'opinion de la DREES (encadré) montrait par exemple qu'en 2014 les femmes souhaitaient plus souvent que davantage de moyens y soient consacrés. Elles étaient aussi plus souvent opposées que les hommes aux restrictions à l'accès aux prestations sociales en particulier aux retraites et aux allocations chômage - et plus favorables à ce que le soutien à la conciliation entre vie privée et professionnelle constitue la priorité de la politique familiale (Papuchon, 2016).

Il ne s'agit cependant pas d'en conclure que les femmes seraient par essence plus sensibles au sort des plus défavorisés et par conséquent plus favorables au développement des politiques sociales. Ces différences d'opinion entre les femmes et les hommes ne sont en effet uniformes ni au cours de la vie, ni au sein de la hiérarchie sociale : elles culminent au cours des premières phases de la vie adulte et parmi les générations les plus âgées, et sont d'intensité variable selon la catégorie socioprofessionnelle.

<sup>1</sup> Je remercie vivement Fanny Mikol et Laura Castell qui ont, par leurs suggestions et leurs remarques, grandement contribué à la rédaction de cette étude.



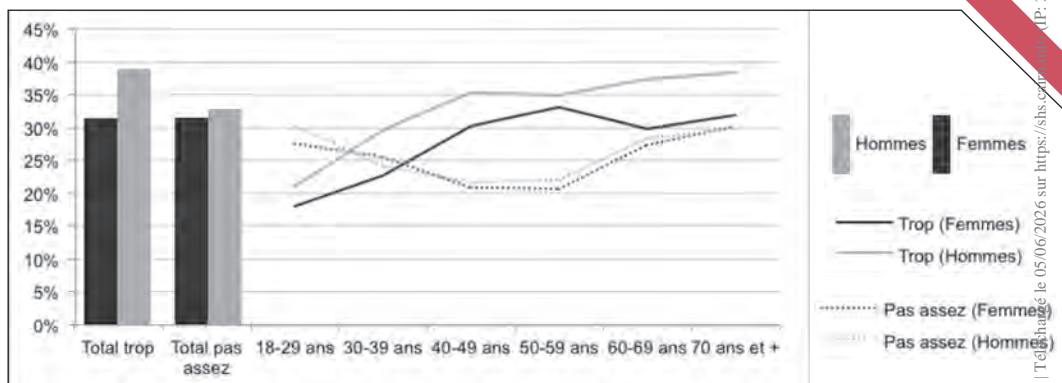
L'objectif du présent article consiste donc à approfondir ces premiers résultats tirés du Baromètre d'opinion de la DREES de 2014, en y intégrant les questions de politique familiale et surtout en revenant de façon plus détaillée sur la construction de ces divergences genrées. Pour cela, seront examinés successivement : les représentations du système de protection sociale dans son ensemble (I), les critères d'accès privilégiés pour différents types de prestations sociales (II), puis l'appréciation de l'intervention publique dans les domaines qui affectent la répartition des activités domestiques et familiales entre les femmes et les hommes (III).

## I- Un système de protection sociale jugé insuffisant par les femmes au début de leur vie active, en particulier chez les catégories populaires

Les femmes sont systématiquement plus disposées que les hommes à estimer que les garanties apportées par le système de protection sociale sont insuffisantes. Elles sont aussi moins favorables aux restrictions qui pourraient les affecter. Cette divergence se vérifie aussi bien au niveau de la quantité d'aide publique reçue personnellement que de l'appréciation du niveau de protection assuré par le système ou du degré d'intervention de l'État en matière économique et sociale (*figure 1 et tableau 1*).

Les femmes sont aussi nombreuses à demander un élargissement de l'intervention publique qu'à juger nécessaires des mesures de restriction (environ une sur quatre). Cet équilibre à l'échelle de l'ensemble de la population féminine masque néanmoins des variations notables en fonction de l'âge de la personne interrogée. Celles-ci signaleraient des étapes de la vie des femmes où le besoin de soutien public est particulièrement sensible.

Entre 18 et 29 ans, 28 % des femmes souhaitent une intervention publique accrue tandis que 18 % d'entre elles expriment un avis contraire. La situation s'inverse chez les quarantenaires et les cinquantenaires. Enfin, les deux positions s'équilibrent durablement chez les femmes de plus de 60 ans : elles sont aussi nombreuses à dénoncer un interventionnisme excessif ou insuffisant de l'État en matière économique et sociale. Quant aux hommes, ils sont plus nombreux à juger excessive l'intervention de l'État dès la trentaine et pour toutes les classes d'âge suivantes.

**Figure 1 : L'intervention de l'État en matière économique et sociale**


**Autre réponse possible :** « Ce qu'il faut ».

**Champ :** Personnes résidant en France métropolitaine, âgées de 18 ans ou plus.

**Source :** Baromètre d'opinion DREES, 2014-2015.

L'ampleur des différences de genre concernant l'appréciation du degré de protection assuré en général par la sécurité sociale dépend également de la catégorie socioprofessionnelle, qui implique un investissement scolaire, des revenus, des carrières et des risques sociaux différents (*tableau 1*) : les femmes ouvrières et employées sont plus nombreuses que leurs homologues masculins à dénoncer un niveau de protection insuffisant (32 % contre 24 %). L'écart est relativement moindre chez les cadres et professions intermédiaires (18 % chez les femmes et 14 % chez les hommes<sup>2</sup>).

**Tableau 1 : Le niveau de protection sociale garanti par la Sécurité sociale**

	Système : niveau de protection insuffisant	
	Femmes	Hommes
18-29 ans	29 %	20 %
30-39 ans	25 %	14 %
40-49 ans	26 %	22 %
50-59 ans	28 %	24 %
60-69 ans	25 %	19 %
70 ans et +	26 %	22 %
Ouvriers - employés	32 %	24 %
Cadres - professions intermédiaires	18 %	14 %
<i>Ensemble</i>	27 %	20 %

**Question posée :** « Diriez-vous que les affirmations suivantes s'appliquent au système de Sécurité sociale français ou pas ? Notre système de Sécurité sociale fournit un niveau de protection suffisant » ; ce tableau agrège les réponses « plutôt pas d'accord » et « pas du tout d'accord ».

**Champ :** Personnes résidant en France métropolitaine, âgées de 18 ans ou plus ; catégorie socioprofessionnelle : actifs en emploi.

**Source :** Baromètre d'opinion DREES, 2014-2015.

2 La proportion d'enquêtés qui considère insuffisant le niveau de protection sociale tombe même à 9 % parmi les cadres et professions intermédiaires masculins de 30 à 39 ans.



**Tableau 2 : Le niveau d'aide publique reçue, compte tenu de la situation personnelle et du montant des impôts acquittés**

	Besoin de plus d'aide publique		Aide publique reçue suffisante	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
18-29 ans	52 %	42 %	38 %	51 %
30-39 ans	52 %	48 %	43 %	46 %
40-49 ans	48 %	43 %	47 %	49 %
50-59 ans	46 %	41 %	46 %	51 %
60-69 ans	36 %	29 %	54 %	59 %
70 ans et +	38 %	25 %	51 %	61 %
Ouvriers - employés	57 %	50 %	39 %	44 %
Cadres - professions intermédiaires	37 %	26 %	55 %	63 %
<i>Ensemble</i>	46 %	37 %	46 %	53 %

**Autre modalité de réponse possible :** « Non concerné » (modalité cachée, non proposée explicitement aux enquêtés).

**Champ :** Personnes résidant en France métropolitaine, âgées de 18 ans ou plus ; catégorie socioprofessionnelle : actifs en emploi.

**Source :** Baromètre d'opinion DREES, 2012-2014 (question posée uniquement les années paires).

Les disparités entre les sexes semblent plus aiguës chez les plus jeunes à propos du besoin personnel d'aide publique<sup>3</sup> et de l'appréciation du niveau de protection sociale assuré par l'ensemble du système : la différence entre la proportion de femmes et d'hommes considérant que cette protection est insuffisante culmine au sein des classes d'âge les plus jeunes (9 à 11 points de pourcentage) (*tableau 1*). D'ailleurs, les hommes qui déclarent recevoir personnellement assez de soutien public sont, sauf entre 30 et 39 ans, plus nombreux que ceux qui souhaiteraient être aidés davantage. Cette configuration ne s'observe chez les femmes qu'au-delà de 60 ans.

Ces variations montrent bien que les nuances observées entre les prises de position des femmes et des hommes doivent être rapportées à leur position dans leur parcours de vie. Elles doivent aussi l'être à leur catégorie socioprofessionnelle : cette fois-ci, c'est parmi les cadres et professions intermédiaires que la différence entre la proportion des femmes et celles des hommes qui demandent un supplément de soutien public est la plus importante, bien que cette demande demeure bien moins fréquente que chez leurs homologues du groupe des ouvriers et des employés. En effet, au moins un ouvrier et employé sur deux - hommes comme femmes - estiment qu'ils devraient être aidés davantage (*tableau 2*).

Au cours de la première partie de leur vie d'adulte (entre 18 et 39 ans), les femmes expriment donc une demande accrue d'intervention publique et de protection sociale. Il s'agit précisément d'une période de la vie où l'arrivée des enfants provoque une forte augmentation du temps consacré à la vie familiale pour les femmes, avec des répercussions importantes sur leurs activités professionnelles (Pailhé et Solaz,

3 Dans le cas de l'évaluation du niveau d'aide publique reçue, les divergences d'opinion entre les sexes sont également importantes chez les plus âgés.

2010). C'est ainsi parmi les cadres et professions intermédiaires que les femmes se distinguent le plus de leurs homologues masculins, avec un manque de soutien public nettement plus affirmé chez elles, même s'il reste en-deçà de celui exprimé dans les milieux populaires. La tension entre vie familiale et carrière professionnelle semble plus vive chez les classes moyennes et supérieures, du fait de l'investissement personnel requis et d'un accès potentiellement restreint à des postes à temps partiel<sup>4</sup>. Bien que le recours au marché pour la réalisation de certaines tâches domestiques et familiales leur soit financièrement facilité, il ne paraît pas répondre totalement aux difficultés rencontrées. La barrière monétaire joue en revanche plus fortement pour les femmes et les hommes des milieux populaires dont la majorité se sent insuffisamment aidée par les pouvoirs publics.

## II- La retraite et l'accès aux prestations sociales : des divergences d'opinion focalisées en début de vie active et chez les plus de 60 ans

### II.1/ Des écarts particulièrement marqués à propos de l'accès à la retraite

Si la situation sociale particulière des femmes aboutit à une perception du système de protection sociale sensiblement différente de celle des hommes, elle devrait également se manifester dans la façon dont les unes et les autres appréhendent la mise en œuvre et les objectifs des politiques de protection sociale. Par exemple, une plus forte interdépendance du niveau des prestations reçues avec les cotisations versées pénalise davantage les femmes, en raison de trajectoires professionnelles plus souvent discontinues ou interrompues et des multiples inégalités rencontrées sur le marché de l'emploi (salaires inférieurs à travail et qualification identiques, etc.). Au contraire, l'accès aux prestations sans distinction de catégorie sociale ou de statut professionnel peut être vu comme plus avantageux pour elles comme pour tous ceux qui, sans faire partie de la fraction la plus pauvre de la population, présentent un risque supérieur de ne pas parvenir à disposer d'un niveau de cotisations suffisant.

Effectivement, les femmes souscrivent moins souvent que les hommes à l'idée de restreindre les prestations sociales aux seuls cotisants. Ce contraste est particulièrement net dans le cas des retraites, un domaine dans lequel les trajectoires professionnelles plus défavorables des femmes conduisent à de fortes inégalités : les montants moyens des pensions des hommes étaient ainsi supérieurs de 34 % à celles des femmes en 2013 (1 715 pour les hommes contre 1 284 € bruts par mois pour les femmes<sup>5</sup>).

Si, dans l'ensemble, les femmes se prononcent alors plus souvent que les hommes en faveur d'une couverture sociale universelle - « accessible à tous sans distinction » -, et moins pour sa restriction aux seuls cotisants<sup>6</sup>, ces divergences entre les sexes sont localisées à deux périodes spécifiques du cycle de vie : à la naissance des enfants et pendant les années qui suivent, ainsi qu'au moment de la retraite (*figure 2*). Parmi les trentenaires, les femmes favorables

4 Le passage à temps partiel reste une modalité majeure de « conciliation » du travail familial avec l'activité professionnelle, surtout dans les familles à un ou deux enfants (Ulrich, 2009).

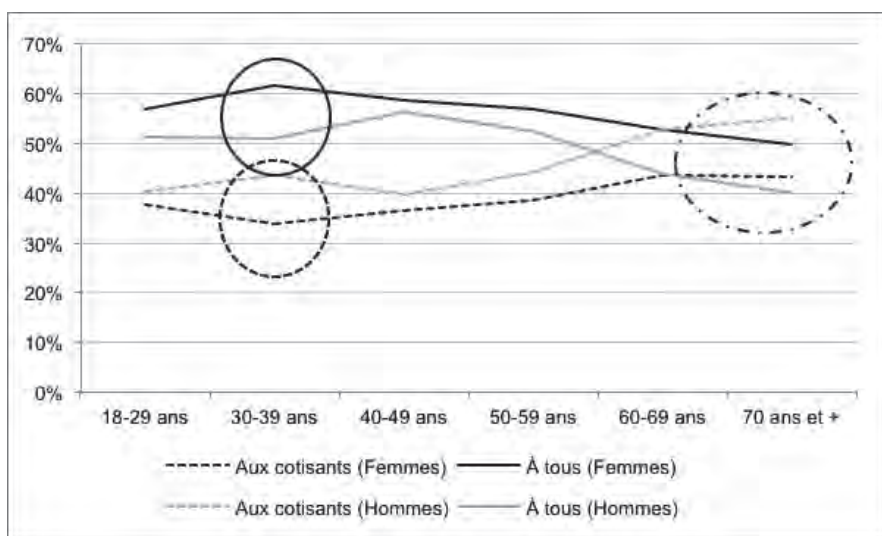
5 Montants correspondants à l'avantage principal de droit direct, de droit dérivé et à la majoration pour trois enfants bruts (Drees, 2015, p.46).

6 La dernière alternative présentée aux enquêtés propose de n'accorder ces prestations qu'aux personnes les plus en difficulté (« ceux qui ne peuvent pas ou n'ont pas les moyens de s'en sortir seuls »).



à l'universalité sont nettement majoritaires, ce qui traduit vraisemblablement l'appréhension de ne pas parvenir à une carrière complète. Après 60 ans, le nombre de femmes qui choisissent l'option universaliste diminue, mais moins rapidement que celui des hommes : plus de la moitié d'entre elles y restent favorables, alors qu'à cet âge les hommes se prononcent majoritairement pour un renforcement du lien entre contribution et prestation. Cette dernière opinion semble d'ailleurs continuer à progresser chez les hommes au-delà de 70 ans, alors qu'elle stagne chez les femmes, signe probable d'une prise de conscience de l'impact de l'application du principe contributif sur le niveau de la pension versée pour les carrières incomplètes et à bas salaires.

**Figure 2 : Les retraites devraient-elles bénéficier uniquement aux cotisants, aux plus modestes ou à tous sans distinction ?**



**Autre modalité de réponse proposée :** « Uniquement à ceux qui ne peuvent pas ou n'ont pas les moyens de s'en sortir seuls ».

**Champ :** Personnes résidant en France métropolitaine, âgées de 18 ans ou plus.

**Source :** Baromètre d'opinion DREES, 2014-2015.

## II.2/ Des opinions moins clivées pour le risque maladie, mais des différences notables chez les trentenaires et les plus de 70 ans

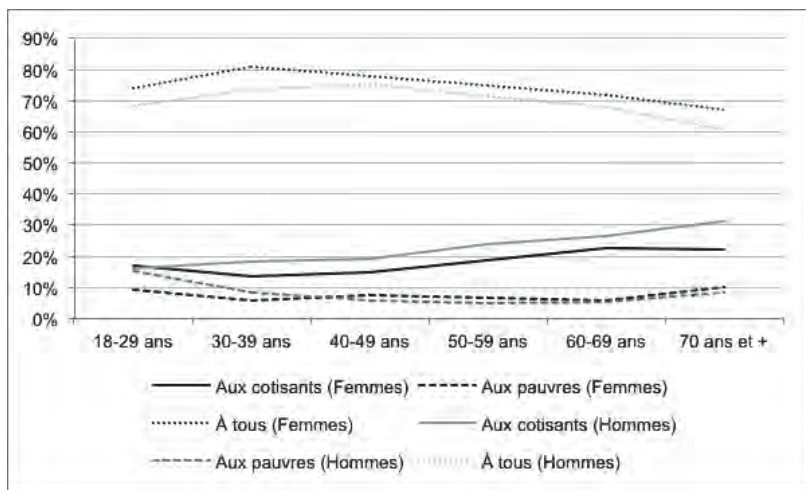
Les opinions émises par les femmes et par les hommes à propos de l'accès aux prestations de l'assurance maladie ou aux allocations familiales varient également en fonction de leur âge ou de leur catégorie socioprofessionnelle, quoique de façon moins prononcée. Les écarts de genre les plus importants se situent aux mêmes âges que dans le cas des retraites : les jeunes adultes d'abord - en particulier les trentenaires - pour ce qui est des allocations familiales, et les plus âgés ensuite

(pour les deux types de prestations).

Entre les deux premières tranches d'âge étudiées, le soutien à l'universalité de l'assurance maladie augmente chez les femmes comme chez les hommes<sup>7</sup>, tandis que la proposition de cibler les plus pauvres recule, surtout parmi les jeunes hommes chez qui elle recueille dans un premier temps un soutien significatif (15 % des 18-29 ans) (figure 3)<sup>8</sup>. À partir de la quarantaine, le soutien à l'universalité reste largement majoritaire mais le nombre de partisans du principe contributif augmente. Cette hausse s'interrompt entre 60 et 69 ans chez les femmes, tandis qu'elle s'accélère chez les hommes.

Concernant les allocations familiales, les disparités d'opinion entre hommes et femmes sont très marquées selon la classe d'âge : ces dernières sont nettement moins favorables à une restriction aux seuls cotisants entre 30 et 39 ans, puis à partir de 70 ans. Attribuer les prestations uniquement aux plus pauvres est en revanche une opinion plus populaire dans le cas des allocations familiales que pour les autres, quel que soit le sexe : cette option est reprise par une personne sur trois, contre une personne sur huit dans le cas des allocations chômage, et moins de une sur dix pour la retraite ou la couverture maladie.

**Figure 3 : L'assurance maladie devrait-elle bénéficier uniquement aux cotisants, aux plus modestes ou à tous sans distinction ?**



**Champ :** Personnes résidant en France métropolitaine, âgées de 18 ans ou plus.

**Source :** Baromètre d'opinion DREES, 2014-2015.

Du point de vue de la position socioprofessionnelle, les cadres et professions intermédiaires prennent plus souvent position pour un accès « sans distinction de catégorie » aux prestations maladie, retraite, et aux allocations familiales, quel que soit le genre. En conséquence, on voit émerger deux pôles, constitués par les femmes des catégories moyennes et supérieures et

7 En ce qui concerne les hommes, cette variation reste toutefois inférieure à la marge d'erreur.

8 Les deux tiers des jeunes hommes qui optent pour cette réponse sont au chômage, en CDD ou en intérim.



par les hommes des catégories populaires : les femmes cadres et professions intermédiaires se distinguent nettement des ouvriers et employés masculins à propos des critères d'accès aux prestations sociales<sup>9</sup> (assurance maladie universelle : 81 % et 70 % respectivement ; retraites universelles : 60 % contre 52 % ; allocations familiales universelles : 47 % contre 42 % ; allocations chômage universelles : 42 % contre 36 %).

Ces différences d'opinion, qu'elles portent sur le système de Sécurité sociale dans son ensemble ou sur les critères d'accès à la couverture assurée par ses diverses branches, reflètent sans doute la pression accrue qui s'exerce sur les femmes lorsque se cumulent travail rémunéré et augmentation des tâches domestiques liées à la survenue des enfants, les écarts plus forts parmi les 30-39 ans que les 18-29 ans s'expliquant par le fait que les trentenaires sont plus souvent mères et en emploi que leurs cadettes. Elles mettent en évidence également un besoin d'aide publique exprimé plus fortement dans les catégories populaires (en emploi), qui se double d'une crainte pour la pérennité du système de protection sociale qui conduit un nombre croissant de personnes à s'exprimer en faveur d'une restriction de ses bénéficiaires à ses seuls cotisants (Grislain-Létrémy et Papuchon, 2017).

### III- La contradiction entre vies professionnelle et familiale : pour les femmes, un problème insuffisamment pris en compte par les pouvoirs publics

Lorsqu'elle touche la répartition des activités familiales entre les femmes et les hommes, la politique familiale suscite des opinions plus contrastées encore selon le sexe de la personne interrogée. Elle peut influencer de bien des manières sur cette division du travail : prestations monétaires (incitations financières à la garde d'enfant), dispositions réglementaires (congés parentaux dont la durée dépend du sexe) (Pailhé et Solaz, 2006)...<sup>10</sup>

Si la répartition des tâches professionnelles et domestiques dans l'emploi du temps des femmes et des hommes s'est rapprochée au cours des dernières décennies, c'est bien davantage grâce à la hausse du temps que les femmes consacrent au travail rémunéré que grâce à l'augmentation du temps de travail domestique des

9 En revanche, les cadres et PI estiment plus souvent que les ouvriers et employés que l'État est trop interventionniste ou consacre trop de ressources à la protection sociale, le clivage principal quant à l'appréciation du système de sécurité sociale en général oppose plutôt les hommes des classes moyennes et supérieures aux ouvrières et aux employées. L'analyse de ce qui apparaît comme une incohérence des opinions des catégories moyennes et supérieures entre la revendication d'un État moins interventionniste et dépensier et d'une protection sociale plus universelle dépasse malheureusement le cadre de cet article.

10 L'effet de ce type de mesure peut différer suivant le contexte dans lequel elle se déploie et la catégorie sociale à laquelle elle s'applique. Des congés parentaux de longue durée pour les femmes, dans une situation de pénurie ou de faible qualité des autres modalités d'accueil, pourraient inciter les ménages en dessous d'un certain seuil de revenu à confier aux femmes la prise en charge du jeune enfant. Il est vrai que, dans un tel contexte, des congés parentaux de courte durée pousseraient probablement ces femmes à se retirer formellement du marché du travail. Une réforme appliquée à partir de 2015 en France vise à inciter à la prise partagée du congé parental (Prestation partagée d'éducation de l'enfant - PreParE), en conditionnant l'octroi de la dernière période de la PreParE à la prise du congé par les deux parents.

hommes (Ricroch, 2012). Les difficultés posées par ces changements poussent sans doute les femmes à réclamer que l'aide aux familles monoparentales et à la conciliation des vies familiale et professionnelle devienne la priorité de la politique familiale (tableaux 3 et 4).

Chez les hommes, l'aide au logement des familles et le soutien à la natalité sont plus souvent désignés comme les objectifs à fixer en priorité (32 % et 8 %, respectivement, contre 29 % et 4 % chez les femmes). Si la dernière option proposée - rapprocher les niveaux de vie - est également très légèrement plus fréquente chez les hommes (10 % contre 8 %), c'est plutôt sa rareté qui attire l'attention : tout comme l'objectif nataliste, la réduction des écarts de niveau de vie entre les familles avec et sans enfant est repoussée loin derrière les problèmes de contradictions entre vie professionnelle et vie familiale, les problèmes de logement ou même les difficultés d'insertion des jeunes adultes.

**Tableau 3 : Quel devrait être l'objectif prioritaire de la politique familiale ?**

	Conciliation vie familiale - vie professionnelle		Autonomie des jeunes adultes	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
18-29 ans	36 %	25 %	16 %	27 %
30-39 ans	48 %	32 %	12 %	14 %
40-49 ans	44 %	34 %	17 %	15 %
50-59 ans	41 %	31 %	19 %	20 %
60-69 ans	42 %	31 %	17 %	15 %
70 ans et +	32 %	31 %	21 %	16 %
Ouvriers - employés	41 %	28 %	17 %	18 %
Cadres - professions intermédiaires	51 %	36 %	12 %	16 %
<i>Ensemble</i>	41 %	31 %	17 %	18 %

**Autres modalités de réponse proposées :** « Soutenir la natalité » / « Rapprocher les niveaux de vie des familles avec enfants des familles sans enfant » / « Permettre aux familles de mieux se loger ».

**Champ :** Personnes résidant en France métropolitaine, âgées de 18 ans ou plus ; catégorie socioprofessionnelle : actifs en emploi.

**Source :** Baromètre d'opinion DREES, 2014-2015.

**Tableau 4 : Quelles familles devraient être aidées en priorité ?**

	Familles nombreuses		Couples biactifs avec jeune(s) enfant(s)		Familles monoparentales		Revenus les plus modestes	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
18-29 ans	9 %	11 %	11 %	13 %	32 %	25 %	37 %	35 %
30-39 ans	10 %	14 %	13 %	14 %	28 %	25 %	40 %	40 %
40-49 ans	7 %	11 %	9 %	14 %	25 %	21 %	46 %	41 %
50-59 ans	6 %	10 %	8 %	11 %	23 %	16 %	48 %	47 %
60-69 ans	8 %	9 %	11 %	9 %	20 %	17 %	46 %	53 %
70 ans et +	11 %	11 %	9 %	13 %	22 %	14 %	44 %	48 %
Ouvriers - employés	7 %	7 %	13 %	14 %	24 %	18 %	45 %	41 %
Cadres - professions intermédiaires	3 %	5 %	14 %	16 %	27 %	18 %	42 %	46 %
<i>Ensemble</i>	9 %	10 %	10 %	12 %	25 %	20 %	43 %	44 %

**Autres modalités de réponse proposées :** « Les familles qui ont des enfants de plus de 20 ans encore à charge » / « Les jeunes parents dès le premier enfant ».

**Champ :** Personnes résidant en France métropolitaine, âgées de 18 ans ou plus ; catégorie socioprofessionnelle : actifs en emploi.

**Source :** Baromètre d'opinion DREES, 2012-2014 (question posée uniquement les années paires).

La sensibilité aux problèmes posés par la conciliation entre activités familiale et professionnelle est surtout forte chez les catégories moyennes et supérieures et chez les femmes d'âge actif, avec un pic entre 30 et 39 ans (*tableau 3*)<sup>11</sup>. C'est aussi dans cette tranche d'âge que l'écart maximal entre femmes et hommes est atteint concernant l'appréciation de la durée du congé maternité : avant 40 ans, la part des hommes considérant le congé maternité trop court est inférieur de 18 points à celle des femmes (*tableau 5*). Les femmes cadres et professions intermédiaires sont, quant à elles, bien plus souvent favorables à l'allongement du congé paternité que leurs collègues masculins et que les catégories populaires. Mais les hommes ouvriers et employés se distinguent par un soutien bien plus appuyé à l'idée de le rendre obligatoire, témoignant ainsi que, pour cette catégorie sociale, une plus faible implication des hommes dans la prise en charge des enfants peut aussi s'expliquer en partie par la difficulté à faire valoir ce type de droit.

11 Les jeunes hommes, quant à eux, se prononcent bien plus souvent que la moyenne pour que la priorité de la politique familiale soit placée sur l'autonomie des jeunes, au point que cette réponse obtienne un score comparable à celui de l'aide à la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

**Tableau 5 : Les congés parentaux et l'aménagement du temps de travail**

	Les congés maternité sont trop courts		Il faut allonger la durée des congés paternité		Il faut rendre le congé paternité obligatoire		L'aménagement du temps de travail doit plus concerner les femmes	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
18-29 ans	44 %	26 %	64 %	53 %	30 %	31 %	34 %	31 %
30-39 ans	51 %	33 %	53 %	46 %	29 %	30 %	38 %	34 %
40-49 ans	37 %	27 %	30 %	28 %	23 %	32 %	36 %	37 %
50-59 ans	29 %	25 %	26 %	23 %	23 %	23 %	38 %	41 %
60-69 ans	24 %	17 %	20 %	12 %	25 %	22 %	41 %	49 %
70 ans et +	20 %	14 %	10 %	6 %	24 %	13 %	54 %	64 %
Ouvriers - employés	35 %	25 %	37 %	37 %	25 %	35 %	38 %	38 %
Cadres - professions intermédiaires	37 %	21 %	49 %	36 %	26 %	26 %	26 %	26 %
<i>Ensemble</i>	30 %	24 %	36 %	28 %	26 %	25 %	39 %	42 %

**Champ :** Personnes résidant en France métropolitaine, âgées de 18 ans ou plus ; catégorie socioprofessionnelle : actifs en emploi.

**Source :** Baromètre d'opinion DREES, 2012-2014 (questions posées uniquement les années paires).

Les femmes, à l'âge de la retraite, semblent moins sensibles aux problématiques de conciliation entre vies professionnelle et familiale : chez les 70 ans et plus, elles ne sont pas plus nombreuses que les hommes à proposer cet objectif pour définir la priorité de la politique familiale (*tableau 3*). Par ailleurs, quel que soit le sexe, les plus âgés sont bien moins nombreux que les autres à considérer que les congés maternité sont trop courts, et souhaitent au contraire bien plus souvent la réduction du congé paternité, en s'opposant, de plus en plus chez les hommes âgés, à ce qu'il devienne obligatoire (*tableau 5*). La proportion de ceux qui pensent que les aménagements de temps de travail doivent concerner davantage les femmes que les hommes augmente aussi très nettement avec l'âge, pour atteindre, chez les 70 ans et plus, 54 % des femmes et 64 % des hommes.

L'explication probable de ces résultats repose à la fois sur des raisons générationnelles et liées au cycle de vie : non seulement les problèmes posés par la parentalité s'éloignent dans le temps, mais l'adhésion aux stéréotypes de genre et à la division sexuée du travail apparaît aussi nettement plus élevée au sein des générations les plus âgées. L'analyse de trois enquêtes récentes abordant les représentations des rôles sociaux respectifs des femmes et des hommes montre en effet que le soutien à la division sexuée du travail est nettement plus important chez les 70 ans et plus - voire parmi les plus de 60 ans en général - et en particulier chez les hommes, les catégories justement les moins convaincues de la nécessité de l'intervention publique dans ce domaine (Papuchon, 2017).

\* \* \*



En matière de protection sociale, les différences d'opinion entre femmes et hommes dépendent donc de leur position dans le cycle de vie, dans la hiérarchie sociale ou de la génération à laquelle ils appartiennent.

Globalement, entre 30-39 ans et après 60 ans, les femmes se prononcent ainsi plus souvent que les hommes en faveur d'une couverture sociale plus étendue et s'opposent plus fréquemment à une réduction du champ de l'intervention publique (I). Elles repoussent davantage que les hommes le principe d'un plus grand ciblage des prestations sociales, surtout s'il s'agit d'en rapprocher le niveau ou d'en conditionner l'éligibilité au montant des cotisations effectivement versées (II). À la trentaine et au début de leur vie adulte, elles sont aussi plus sensibles aux difficultés posées par l'interaction entre les sphères familiales et professionnelles (III), ce qui renvoie directement au poids engendré par l'inégale répartition dans le couple des activités domestiques et familiales. Les contraintes qui découlent de cette division sexuée du travail et de l'augmentation des tâches familiales à l'arrivée des enfants mettent en évidence un âge de la vie où un déficit de soutien public se fait particulièrement sentir chez les femmes. Socialisées à une division du travail entre les sexes plus traditionnelle, les générations les plus anciennes sont cependant moins enclines à voir l'État intervenir dans la répartition des tâches entre les femmes et les hommes.

La catégorie sociale, même envisagée simplement au travers de la dichotomie cadres-professions intermédiaires/ouvriers-employés, influe aussi sur les divergences d'opinion entre femmes et hommes en déterminant les circonstances matérielles dans lesquelles elles se forment ainsi que les trajectoires dans lesquelles se projettent les individus. Les femmes des catégories populaires - comme les hommes - réclament davantage de soutien de la part des pouvoirs publics, mais c'est aussi plus souvent le cas des femmes cadres et professions intermédiaires comparées à leurs homologues masculins. Au sein des catégories moyennes et supérieures, les différences entre femmes et hommes quant au souhait d'une plus grande intervention publique dans le domaine de la conciliation entre activités familiale et professionnelle sont d'ailleurs particulièrement importantes. Parmi les ouvriers et employés, ce sont à l'inverse les hommes qui sont plus nombreux que leurs collègues femmes à considérer que le congé paternité devrait devenir obligatoire. Les hommes des catégories populaires pourraient éprouver des difficultés à faire valoir leur droit en ce domaine, ce qui contribuerait à freiner leur investissement dans la sphère familiale à la naissance de leurs enfants.

## Encadré 1 - Données mobilisées

### Le Baromètre d'opinion de la DREES

Le Baromètre d'opinion de la DREES est une enquête de suivi de l'opinion sur la santé, les inégalités et la protection sociale. Commandée par la DREES tous les ans depuis 2000 (sauf en 2003), elle est réalisée par l'institut BVA depuis 2004, après l'avoir été par l'IFOP de 2000 à 2002. Depuis 2014, des thèmes sont approfondis une année sur deux : par exemple, la politique familiale les années paires et la protection sociale les années impaires. Afin d'obtenir des effectifs suffisants pour l'analyse des réponses en fonction du sexe et de la classe d'âge ou de la position sociale des répondants, les résultats des vagues 2014-2015 ont été utilisées lorsque c'était possible, 2013 et 2015 le cas échéant.

### La constitution de l'échantillon

La collecte des données donne lieu chaque année à environ 3 000 entretiens en face-à-face (4 000 pour les vagues antérieures à 2014). L'échantillon, représentatif de la population âgée de 18 ans ou plus habitant en France métropolitaine, est construit selon la méthode des quotas (par sexe, âge, profession de la personne de référence), après stratification par région et catégorie d'agglomération.

### Quelques précautions d'interprétation des enquêtes d'opinion

Les réponses à une enquête d'opinion sont sensibles à la formulation des questions ou à leur place dans le questionnaire. Elles permettent néanmoins des comparaisons dans le temps et entre catégories de population, mais des différences trop faibles peuvent ne refléter que des imperfections de mesure, en particulier lorsque les analyses portent sur des catégories très minoritaires dans la population. Sauf indication contraire, les différences citées dans le corps de cette étude sont significatives au seuil de 90 %.

## Bibliographie

**Drees**, « *Les retraites et les retraités - Edition 2015* », Collection études et statistiques, 2015.

**Gautier A. et J. Heinen (dir.)**, « *Le sexe des politiques sociales* », Paris, Côté-femmes, 2003.

**Grislain-Letrémy C. et A. Papuchon**, « *La diminution du soutien aux transferts universels en France : les conceptions du système de protection sociale ébranlées par la crise de 2008 ?* », Revue française des affaires sociales, à paraître.

**McLaughlin E. et C. Glendinning**, « *Paying for Care in Europe: Is There a Feminist Approach?* » in Hantrais L. et S. P. Mangen, (dir.), « *Family Policy and the Welfare of Women* », Loughborough, University of Loughborough, 1996.



**Orloff A. S.**, « *Gender and the Social Rights of Citizenship: The Comparative Analysis of Gender Relations and Welfare States* », *American Sociological Review*, vol. 58, n° 3, 1993.

**Pailhé A. et A. Solaz**, « *Vie professionnelle et naissance : la charge de la conciliation repose essentiellement sur les femmes* », *Population et Sociétés*, n° 426, 2006.

**Pailhé A. et A. Solaz**, « *Concilier, organiser, renoncer : quel genre d'arrangements ?* », *Travail, genre et sociétés* n° 24 vol. 2, 2010.

**Papuchon A.**, « *Davantage de moyens et un modèle plus solidaire* », *Cahiers de santé publique et de protection sociale*, n° 20, 2016.

**Papuchon A.**, « *Rôles sociaux des femmes et des hommes : la persistance des stéréotypes de genre* », *Femmes et hommes - Regards sur l'égalité* - Insee Référence, à paraître (2017).

**Périvier H.**, « *Une lecture genrée de la Sécurité sociale, soixante-dix ans après sa fondation : quel bilan pour l'égalité des femmes et des hommes ?* », *Informations sociales*, n° 189, vol. 3, 2015.

**Ricroch L.**, « *En 25 ans, moins de tâches domestiques pour les femmes, l'écart de situation avec les hommes se réduit* », *Femmes et hommes - Regards sur la parité* - Insee Références - édition 2012, 2012.

**Ulrich V.**, « *Logiques d'emploi à temps partiel et trajectoires professionnelles des femmes* » in Pailhé A. et A. Solaz (dir.), « *Entre famille et travail, des arrangements de couples aux pratiques des employeurs* », Paris, La Découverte, 2009.